



Commune de GERDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

En date du 22 Mai 2018

Présents :

Mesdames : Gisèle DUBARRY, Patricia BRUEL, Patricia DEBBAH, Stéphanie DOLIÉ, Patricia LAVIGNE et Laure TAPIE.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Jean-Claude DEJEANNE, Maurice GUILLAUME, Pierre LASPALLES, Daniel PENE et Dominique RICHARD.

Pouvoirs :

Madame Cécile FERBER a donné pouvoir de vote à M GUILLAUME.

Madame Ana LABERNARIE a donné pouvoir de vote à Mme Gisèle DUBARRY.

Monsieur Maxime BAT a donné pouvoir de vote à Mme Patricia BRUEL.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame Laure TAPIE.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Elaboration du PLU : poursuite de la procédure par la CCHB.
- 2 – Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCHB.
- 3 – Modification de la délibération du 26 Avril 2018 sur la désignation de délégué suppléant auprès de la CCHB, suivant les instructions de la loi NOTRE.
- 4 – Attribution de délégation spéciale à un conseiller municipal.
- 5 – SDE : Transfert des abonnements et consommations électriques de l'Eclairage Public au SDE65.
- 6 – DETR 2018 : Maintien du projet de «création d'un parcours équilibre pour les enfants» par le nouveau Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- lecture du précédent compte-rendu du conseil municipal en date du 26/04/2018.
- Ouverture du conseil, Informations diverses :

Mme le Maire présente une proposition du groupe assurance AXA, notifiant à la commune leur souhait de tenir une réunion d'information publique auprès des Gerdois pour informer la population de l'existence d'une assurance complémentaire santé «Modulango»

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée communale d'un courrier de M Rousseau, restaurateur ambulancier qui souhaiterait stationner sur la commune pour fabriquer et vendre des pizzas : parking aire de loisirs, le vendredi soir.

Mme le Maire informe le conseil Municipal que la commune a été condamnée par le Tribunal Administratif de PAU à payer à Mme SOUBIES une amende de 1200€ suite à un litige d'urbanisme mal géré par l'ancienne municipalité – affaire COURADE/SOUBIES-

1 – Elaboration du PLU : poursuite de la procédure par la CCHB.

Madame le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Haute Bigorre va poursuivre la procédure de l'élaboration du P.L.U. prescrite par la commune de GERDE.

Vote à l'unanimité avec réserve du Conseil Municipal pour conserver la compétence sur l'élaboration du P.L.U.

2 – Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCHB.

Proposition par Mme le Maire de la candidature de Mme Laure Tapie, qui accepte.

Vote à l'unanimité

3 – Modification de la délibération du 26 Avril 2018 sur la désignation de délégué suppléant auprès de la CCHB, suivant les instructions de la loi NOTRE.

Suite à la mise en place de la loi Notre, les communes ayant 2 délégués n'ont plus de suppléant d'où modification et annulation du suppléant nommé par délibération du 26 Avril 2018 (Laure TAPIE).

Les deux délégués titulaires sont Madame Gisèle DUBARRY et Jacky CHAUVEAU

Vote à l'unanimité

4 – Attribution de délégation spéciale à un conseiller municipal

Proposition de désignation par Mme le Maire de M Jacky CHAUVEAU à un poste spécifique «délégation spéciale à un conseiller municipal» pour la commune sur les questions et problématiques liés à l'urbanisme au vue de ses compétences, sa formation et ses expériences professionnelles.

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une indemnité égale à 2% de l'indice brut terminal de la fonction publique, prise sur l'indemnité de Mme le Maire.

Vote à l'unanimité

5 – SDE : Transfert des abonnements et consommations électriques de l'Eclairage Public au SDE65.

Le SDE65 propose à la commune l'adhésion au groupement d'achat d'énergie des Hautes-Pyrénées.

Les contrats d'électricité en éclairage public feront l'objet d'une mise en concurrence des fournisseurs d'énergie dans le cadre du groupement d'achat de fourniture.

Vote à l'unanimité

6 – DETR 2018 : Maintien du projet de «création d'un parcours équilibre pour les enfants» par le nouveau Conseil Municipal.

Madame le Maire explique à l'assemblée Communale que pour le projet «Création d'un parcours équilibre pour les enfants»,

Madame la Préfète a réservé à la commune une subvention de 3098€ sur un montant de travaux de 11065€ HT au titre du programme 2018 de la DETR afin d'accompagner financièrement cette réalisation.

Suite aux dernières élections municipales, la sous-Préfète demande à la commune si ce projet sera maintenu.

Le Conseil Municipal décide de maintenir ce projet pour 2018.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1- M GUILLAUME :

Demande une réunion de la commission des travaux pour évaluer les impacts et les couts de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Maison du Village avec le souci de ne pas perdre l'aide DETR.

Demande d'informations et explications sur les raisons de l'annulation de mise à disposition de la salle des fêtes du village pour la soirée de l'association TRAVERSE.

Explication par le Premier adjoint M Dejeanne : le refus est dû à un doublon de réservation de la salle des fêtes par le précédent maire M Decker. Il était donc impossible de répondre favorablement à l'association TRAVERSE car la salle était déjà occupée par une association Gerdoise.

Remarque générale par M Guillaume qui souligne son intérêt pour la CCHB et demande à avoir plus d'informations et peut être plus d'implication.

Mme le Maire lui propose de lui transmettre les comptes-rendus et lui rappelle qu'ils sont également disponibles sur le site internet de la CCHB.

Clôture de séance à 19h45.

La secrétaire de séance



Laure TAPIE